



frais bancaires exorbitants

Par **nanceennech**, le **31/03/2011** à **08:41**

Bonjour,

j ai un crédit pour ma maison au crédit agricole. Tous les mois je dépose un chèque pour celui-ci sur le compte. En juin et juillet 2010, j ai déposé mes chèques mais après l'échéance prélevé sur ce compte. La banque a prélevé l'échéance mais m a compté des frais. J étais en instance de divorce, et j ai négligé l'ouverture des courriers où il y avait mon relevé de compte. Il y a 2 jours, j ai ouvert ce fameux relevé de compte et la banque m a compté des frais qui s'élèvent à 2.600 € pour ces 2 échéances. Je n ai jamais reçu de courrier recommandé et je n ai pass le droit au découvert. Ont ils le droit de me facturer cette somme exorbitante. Tous les mois des intérêts s 'accumulaient. Merci de votre réponse cordialement.

Par **fra**, le **31/03/2011** à **12:19**

Bonjour,

Si votre emprunt n'était pas éloigné de son commencement, comme l'échéance mensuelle compte beaucoup plus d'intérêts que d'amortissement de capital, durant cette période, ce fut l'effet boule de neige avec des intérêts de retard qui ont été calculés sur le montant des échéances payées après la date prévue au contrat.
Aujourd'hui, essayez de négocier avec le Crédit Agricole pour ramener la somme à un montant moins onéreux.